



Co-funded by the European Union



Implemented by



DOCUMENT FINAL DE LA TABLE RONDE RÉGIONALE CONJOINTE SUR L'ÉDUCATION À LA PAIX ET LA MÉDIATION INTERNE POUR LA RÉGION DES GRANDS LACS

La Table ronde régionale conjointe (TRRC) sur l'éducation à la paix et la médiation interne pour la région des Grands Lacs s'est tenue du 14 au 15 juin 2022 à Bujumbura, au Burundi. Elle a été organisée par la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL), en collaboration avec le gouvernement de la République du Burundi et plusieurs partenaires. Elle a été financée par la Coopération Allemande et l'Union Européenne. La TRRC a été le point culminant d'une série de tables rondes nationales sur le projet d'éducation à la paix organisées dans les quatre pays pilotes, notamment la République du Burundi, la République démocratique du Congo, la République du Rwanda et la République de l'Ouganda, et d'une série de processus de médiation interne menés au Rwanda et en RDC (province du Nord-Kivu).

Le projet d'éducation à la paix a été mis en œuvre dans le cadre du Programme d'action pour la paix et la sécurité de la CIRGL, suite aux recommandations du Sommet régional sur l'éducation à la paix qui s'est tenu à Nairobi en mars 2016, visant à inclure l'éducation à la paix dans le programme d'études des États membres.

Le TRRC a réuni les coordinateurs nationaux ou leurs représentants, des fonctionnaires des ministères de l'éducation de la République du Burundi, de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo, de la République du Kenya, de la République du Rwanda, de la République du Soudan du Sud, de la République unie de Tanzanie, de la République d'Ouganda et de la République de Zambie. Le Secrétaire exécutif adjoint, les directeurs de programme et de centre et les représentants du Mécanisme conjoint de vérification élargi (MCVE) de la CIRGL, des membres du corps diplomatique des États membres et des États partenaires de la CIRGL, des représentants d'Interpeace, de la GIZ et du Bureau de l'Envoyé spécial des Nations unies pour la région des Grands Lacs (OSES) ont également participé à l'événement.

Les participants ont examiné les leçons apprises, les réalisations et les défis dans la mise en œuvre des projets d'éducation à la paix et de médiation interne, et ont formulé les recommandations suivantes :

A. Recommandations pour le projet d'éducation à la paix

- Demander instamment la continuité du projet et veiller à ce qu'il soit mis en œuvre dans les autres États membres de la CIRGL, en particulier dans les pays en conflit comme le Sud-Soudan et la République centrafricaine.
- Il est nécessaire de cibler les secteurs de l'éducation formelle et informelle.

- Nécessité de combiner l'éducation à la paix avec d'autres méthodologies
- Il est nécessaire d'impliquer les jeunes dans l'éducation à la paix.
- Cadre juridique de l'éducation à la paix
- Fonds pour l'éducation à la paix
- L'éducation à la paix doit être étendue aux programmes des niveaux secondaire et universitaire.
- Fournir une formation sur l'analyse des conflits
- Assurer la durabilité du projet d'éducation à la paix
- Pérennité de la formation à tous les niveaux et dans tous les États de la CIRGL.

B. Recommandations pour la médiation interne

- Renforcement des capacités des médiateurs, y compris une formation sur le code de conduite de la médiation.
- Établir un critère standard en ce qui concerne le niveau d'éducation minimum des médiateurs.
- Faire appel à des médiateurs internes formés dans d'autres pays au lieu de former d'autres personnes.
- Assurer l'implication stratégique de toutes les parties prenantes, y compris les autorités religieuses et locales, dans la médiation.
- Nécessité de formations de recyclage pour les médiateurs internes
- Développement d'un guide de référence (document)
- Fournir des plateformes de réflexion régulières
- Sensibilisation et mobilisation des communautés sur le processus de médiation
- Réaliser une étude d'impact pour une meilleure médiation
- Renforcer un processus de sélection strict pour les médiateurs et effectuer une contre-vérification après la sélection. S'assurer qu'il existe un critère commun dans tous les Etats membres pour la sélection des médiateurs.
- Suivi, évaluation et validation du processus de médiation
- Planification stratégique
- Nécessité d'un système d'alerte précoce

Autres recommandations pour le projet de médiation interne

- Réfléchir à la manière d'identifier les bons médiateurs. L'équipe du projet développera les indicateurs à prendre en compte : qualité, conduite, etc.
- Envisager la mise en place d'un comité de jeunes médiateurs dans les institutions des Etats membres.
- Eviter les doublons dans les initiatives de médiation
- RDC : considérer le CENCO comme l'un des partenaires stratégiques.
- Continuer à impliquer plus de femmes et augmenter le nombre de jeunes dans le processus de médiation.

C. Perspectives d'avenir

Les recommandations suivantes ont été formulées pour les projets futurs

i) Pour le projet de médiation interne

a) En ce qui concerne le contenu du processus de médiation :

- S'étendre à plus de districts (Rwanda) et de provinces (RDC) et à des pays basés sur des conflits et des profils spécifiques (zones chaudes) tels que la RCA, le Kenya, l'Ouganda et le Sud-Soudan ;
- Inclure des conseils psychosociaux et des initiatives socio-économiques (pour encourager et renforcer les liens entre les médiateurs de conflits) dans les composantes du projet ;
- Étendre le paquet de formation au DDR/RR pour permettre aux médiateurs internes de jouer un rôle actif dans le processus de réintégration des ex-combattants.
- Dans le contexte du Rwanda, étendre les initiatives de médiation aux conflits intra-familiaux, en particulier dans les ménages dont les chefs ont passé des années en prison pour génocide.
- Introduire une composante de sensibilisation des membres de la communauté sur les avantages du processus de médiation dans les pays du projet.
- Un programme convivial qui répond aux besoins des communautés.
- Le programme devrait être introduit dès le plus jeune âge et devrait également cibler les jeunes et les femmes.
- étendre le projet à d'autres États membres de la CIRGL, "en commençant par les zones les plus touchées".
- Prêter attention aux cas de traumatismes résultant de différents types de conflits.
- Pour l'aspect socio-économique : La structure doit élaborer un guide du travail et de l'éthique des médiateurs.
- Intégrer la médiation régionale pour les conflits communautaires transfrontaliers.

b) Pour l'aspect partenarial :

- Engager plus formellement dès le départ un éventail diversifié de partenaires.
- Encourager la collaboration entre les médiateurs communautaires et les structures de médiation étatiques existantes ;
- Valoriser le partenariat avec les États dans la mise en œuvre de l'approche de médiation pour la consolidation de la paix plutôt qu'avec les organisations.

c) Concernant les approches à utiliser dans la conduite de la médiation interne :

-
- Étendre les consultations sur les pratiques, les besoins et les lacunes relatives à la médiation aux non-médiateurs pour apprendre de leurs perspectives ;
- Former les médiateurs de conflits locaux à l'utilisation des outils technologiques pour faciliter la communication et les consultations avec les mentors ;
- Introduire un prix symbolique aux médiateurs les plus performants pour encourager le professionnalisme et promouvoir la culture de la paix ;
- Créer un espace d'échange et d'apprentissage mutuel pour les "médiateurs locaux" des pays du projet.

- Utilisation de l'approche du dialogue communautaire (bottom up) et du dialogue basé sur la communauté.
- Benchmarking/Inter-apprentissage des pays pilotes
- Cibler les personnes clés (politiques, hommes d'affaires, personnes influentes) pour la médiation et l'éducation à la paix.
- Conduire ou réaliser une étude post-évaluation du projet dans les quatre pays pilotes dans l'esprit d'améliorer ce qui a été fait dans le projet et d'en tirer des leçons à appliquer à la prochaine phase du projet.
- Le médiateur doit être extérieur aux parties en conflit, surtout dans le cas de conflits intercommunautaires, et accepté par les parties dans les conflits intercommunautaires et intra-communautaires.
- Introduire le thème de la médiation dans les programmes de formation formelle et informelle.

ii) Pour le projet d'éducation à la paix,

La vision a été formulée comme suit :

D'ici 2050, les populations de la région des Grands Lacs promeuvent les valeurs de la paix, et vivent la culture de la paix à tous les niveaux.

Fait à Bujumbura, le 15 juin 2022